



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Procurations : 03

Séance du 27 Janvier 2017

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Corinne ROEHLLY, Rolph RIEDINGER

Membres absents excusés :

Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL a donné procuration de vote à Mme Béatrice TREIL
M. Yves OHLMANN « à M. Pierre GROSS
M. Dominique MOCHEL « à M. Michel URBAN
Mme Martine SCHWACH.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2017 et 8 janvier 2017
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel Communal :
 - création d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif
 - création d'un poste d'adjoint administratif
6. Etude de programmation/pôle enfance : attribution du marché
7. Demandes de subvention 2017 transmises par :
 - le Gymnase Lucie Berger pour une classe transplantée à Lalaye
 - le Collège Baldung Grien de Hoerdtd dans le cadre d'un séjour à Rome
 - le Comité des Fêtes
 - le Football Club de Geudertheim
8. Office National des Forêts :
 - Programme des travaux d'exploitation et prévision des coupes 2017
 - Approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2018
9. Baux ruraux : contrats de location
10. Acquisition propriété située au 81, Rue du Général de Gaulle
11. Micro-zone d'activités : vente de terrains
12. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Loi ALUR :
 - Opposition au transfert de compétence PLU à la CCBZ

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., il propose M. Arny EYERMANN, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu des séances du 2 décembre 2016 et du 8 janvier 2017

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, les procès-verbaux des séances du 2 décembre 2016 et du 8 janvier 2017.

Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

a. Monsieur Pierre GROSS

02/01/2017 : Bureau CCBZ
08/01/2017 : Conseil Municipal, cérémonie des vœux et accueil nouveaux arrivants
09/01/2017 : Vernissage Expo M. Fricker - CCBZ
11/01/2017 : Commission « *Environnement et Forêt* »
13/01/2017 : Cérémonie des Vœux à Brumath
15/01/2017 : Assemblée Générale APPMA
16/01/2017 : Conseil CCBZ
17/01/2017 : Rencontre avec la Sté Socos-Vinci au sujet du GCO
Amicale des Maires/galettes Brumath
18/01/2017 : Travaux - CCBZ
19/01/2017 : Vœux CCBZ
20/01/2017 : Rencontre opérateur très haut débit + CCBZ
Soirée du Personnel Communal et les forces vives du village
23/01/2017 : Bureau CCBZ
25/01/2017 : Commission Communale d'Aménagement Foncier/GCO
26/01/2017 : CCAS
Association Foncière

Agenda :

28/01/2017 : Remise de chèque Bredele Mehrlad
31/01/2017 : Mme Erna FRIEDRICH 103 ans
03/02/2017 : Tournoi Belote FCG
05/02/2017 : Repas Paroisse Catholique
17/02/2017 : Rencontre Mme Chantal AMBROISE, Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg
20/02/2017 : Conseil CCBZ
24/02/2017 : Commission Communale d'Aménagement Foncier/GCO
Inauguration officielle de l'exposition annuelle des trophées des Chasseurs
03/03/2017 : Prochain conseil

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 03/12/2016 AU 27/01/2017

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
M. Benoît GRUSSENMEYER 2 rue Prosper Mérimée 67170 BRUMATH	Lotissement Heiligenhauesel II – Lot A224	Construction d'une maison d'habitation	07/12/2016
SCI ERCIN 19 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	19 rue du Général de Gaulle	Transformation et rénovation d'une maison d'habitation	14/12/2016
M. Patrick LUTZ 13 rue du Moulin 67170 GEUDERTHEIM	Lieu-dit "Schmiedliess"	Construction de deux bâtiments agricoles	Retrait du PC le 20/12/2016
SCI L'ARCHE 44 B rue du Canal 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	16 rue de l'Arche	Construction de 9 logements collectifs	05/01/2017

b. Marianne PETER

11/12/16 : Fête de Noël des aînés
12/12/16 : Conseil CCBZ
22/12/16 : 90ème anniversaire de Cornet Lina
23/12/16 : 90ème anniversaire de WEIL Lucie
31/12/16 : Noces d'or des époux MACHADO Joao et Eufrasia
05/01/17 : 85ème anniversaire de ROTH Alice
08/01/17 : 90ème anniversaire de MARTINI Caroline
Conseil Municipal, cérémonie des vœux et accueil nouveaux arrivants
12/01/17 : Réunion municipalité
16/01/17 : Conseil CCBZ
20/01/17 : Soirée du Personnel Communal et les forces vives du village
23/01/17 : Réunion bureau de la « Solidarité »
26/01/17 : Réunion municipalité
CCAS

c. Madame Béatrice TREIL

06/12/2016 : Commission « *Communication* »
11/12/2016 : Repas des Aînés
12/12/2016 : Conseil CCBZ
07/01/2017 : Visite déchèterie de Gambenheim + point travaux déchèteries de la CCBZ
08/01/2017 : Conseil Municipal, cérémonie des vœux et accueil nouveaux arrivants
11/01/2017 : Commission « *Environnement et Forêt* »
12/01/2017 : Réunion municipalité
Commission DDmarche
14/01/2017 : Permanence mairie
16/01/2017 : Conseil CCBZ
17/01/2017 : Rencontre avec la Sté Socos-Vinci au sujet du GCO
23/02/2017 : Visite forêt pour point des travaux à faire
25/01/2017 : Commission Communale d'Aménagement Foncier/GCO
Commission Environnement CCBZ
26/01/2017 : Réunion municipalité
CCAS
27/01/2017 : Conseil Municipal

d. Monsieur Jean-Luc JOACHIM

07/12 Conférence de l'Onf à Ingwiller
11/12 Repas des aînés
17/12 Permanence mairie
08/01 Echanges des vœux
11/01 Commission forêt et environnement
17/01 Réunion G.C.O.
12,26/01 Réunions municipalités + commission d'appel d'offres
23/01 Matinée en forêt

4. Droits de préemption urbain

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	SCI Tournesol Gamsheim	10, Rue du Général de Gaulle	12 – 1/53	2 ares	M. Auguste APIOU SCHILTIGHEIM
02	M. et Mme Charles KAUFMANN 3, Rue du Coteau Geudertheim	Rue de l'Arche Binn	43 – 757/236 43 – 759/240	2,56 ares 17,31 ares	SARL COGESTIM Strasbourg
03	M. Philippe CHABERT et Mme Dominique NANNERO 8, Rue des Noyers Geudertheim	31, Rue Hornwerck	03 – 166/84 03 – 247/84	5,65 ares 0,88 are	M. Jean-Marc EGGEMANN Et Mme Lorely DECINA Strasbourg
04	M. Marc MOSCHEROSCH 7, Rue des Fauvettes Geudertheim	Rue du Général de Gaulle 2, Place de l'Eglise Rue de l'Eglise Village Village	01-18 1 – 88/19 1 – 90/19 1 – 91/19 1 – 92/19	7,58 ares 4,30 ares 0,12 are 1,62 are 1,30 are	M. Kévin ZIRNHELT 10, Rue Laugel Hohatzenheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5a. Personnel Communal :

→ **création d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif contractuel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

- **la création** d'un emploi permanent de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017, pour les fonctions de responsable de la structure périscolaire.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5b. Personnel Communal :

→ **création d'un poste d'adjoint administratif**

Le contrat aidé « *contrat d'accompagnement à l'emploi* » de Mme Alma SHALA arrive à échéance au 30 juin 2017. Il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2017 en qualité de non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** la création** d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet en qualité de non titulaire.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois pendant une même période de 18 mois).

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Etude de programmation/pôle enfance : attribution du marché

La Commune de Geudertheim a engagé une politique de développement de l'offre en logements. Parallèlement elle a soutenu le renforcement de l'offre de garde pour les jeunes enfants et mis en place des activités périscolaires.

Cette politique a porté ses fruits ; Geudertheim n'a plus à gérer les risques de fermeture de classe mais à l'inverse, la capacité des équipements mis à disposition se trouve désormais à saturation.

En l'occurrence, une consultation d'Ets a été lancée pour la réalisation d'une étude de programmation en vue du réaménagement et de l'extension du pôle enfance à Geudertheim.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 décembre 2016 à 18 h pour procéder à l'ouverture des plis et le 26 janvier 2017 à 18 h pour retenir le Cabinet d'Etudes SAMOP, Agence de Strasbourg, répondant au mieux aux critères du cahier des charges transmis pour un montant de 11 325 € H.T., 13 590 € TTC pour la tranche ferme.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, sauf recours, la Sté SAMOP alors retenue se verra attribuer le marché à compter du 17 février 2017 pour un montant total de 11 325 € H.T., 13 590 € TTC pour la tranche ferme ; la tranche conditionnelle fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** en prend acte** et valide cette procédure.

ADOpte A L'UNANIMITE

7a. Demande de subvention 2017 transmise par : → le Gymnase Lucie Berger pour une classe transplantée à Lalaye

Le Conseil Municipal,
VU la lettre du Gymnase Lucie Berger de Strasbourg en date du 12 janvier 2017 sollicitant une subvention de participation à une classe transplantée à Lalaye (67),

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2014 précisant n'accorder de subvention qu'aux établissements de secteur à savoir les écoles de Geudertheim et le Collège Baldung Grien de Hoerd,

après en avoir délibéré,

*** décide** de ne pas donner suite à la demande de participation pour une classe transplantée à Lalaye transmise par le Gymnase Lucie Berger de Strasbourg.

ADOpte A L'UNANIMITE

7b. Demande de subvention 2017 transmise par :

→ le Collège Baldung Grien de Hoerdtd dans le cadre d'un séjour à Rome

M. le Maire présente aux membres la demande en date du 16 décembre 2016 du Collège Baldung Grien de Hoerdtd, sollicitant une participation financière pour l'organisation d'un séjour à Rome du 3 au 8 avril 2017 (soit 6 jours et 5 nuitées).

Ce séjour est proposé aux élèves de 4° et 3°, dont 9 élèves de Geudertheim sont concernés.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les autres communes également concernées par ce genre de demande participent à hauteur de 5 €/nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * décide** d'octroyer une participation financière d'un montant total de 225 € au Collège Baldung Grien de Hoerdtd pour l'organisation d'un séjour à Rome du 3 au 8 avril 2017 pour les classes de 4° et 3°, représentant 5 nuitées, à savoir :

$$5 \text{ nuitées} \times 9 \text{ élèves} \times 5 \text{ €} = 225 \text{ €}$$

(deux cent vingt-cinq euros)

- * dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017, article 6574 « *subventions* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. Michel URBAN étant personnellement concerné, a quitté la salle et n'a pas participé au vote)

7c. Demande de subvention 2017 transmise par :

→le Collège Baldung Grien de Hoerdtd dans le cadre d'un séjour à Munich

M. le Maire présente aux membres la demande en date du 23 janvier 2017 du Collège Baldung Grien de Hoerdtd, sollicitant une participation financière pour l'organisation d'un séjour à Munich du 3 au 7 avril 2017 (soit 5 jours et 4 nuitées).

Ce séjour est proposé aux élèves de 6°, dont 8 élèves de Geudertheim sont concernés.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les autres communes également concernées par ce genre de demande participent à hauteur de 5 €/nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * décide** d'octroyer une participation financière d'un montant total de 160 € au Collège Baldung Grien de Hoerdtd pour l'organisation d'un séjour à Munich du 3 au 7 avril 2017 pour les classes de 6°, représentant 4 nuitées, à savoir :

$$4 \text{ nuitées} \times 8 \text{ élèves} \times 5 \text{ €} = 160 \text{ €}$$

(cent soixante euros)

- * dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017, article 6574 « *subventions* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

7d. Demande de subvention 2017 :

→ Comité des Fêtes

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, il y a lieu de programmer le montant de la subvention à octroyer au Comité des Fêtes.

Il propose d'octroyer une subvention totale de 10 000 € au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation de plusieurs manifestations locales prévues au courant de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** d'octroyer une subvention totale de 10 000 € (dix mille euros) au Comité des Fêtes de Geudertheim dans le cadre de l'organisation de plusieurs manifestations locales prévues au courant de l'année 2017

* **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017, article 6574 « subventions ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7e. Demande de subvention 2017 :

→ Football Club de Geudertheim - bâtiment « Le Waldeck »

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2016 octroyant une subvention totale de 800 € au Football Club de Geudertheim pour la mise à disposition des tables rondes au Waldeck pour les exercices 2015 et 2016,

CONSIDERANT que le Football Club de Geudertheim met toujours à disposition les tables rondes au Waldeck pour 2017 et les exercices à venir,

après en avoir délibéré,

* **décide** d'octroyer une subvention annuelle d'un montant de 400 € (quatre cents euros) au Football Club de Geudertheim à partir de l'exercice 2017

* **maintient** la subvention annuelle de 400 € tant que le Football Club de Geudertheim met les tables rondes à disposition au Waldeck

* **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

8a. Office National des Forêts :

→ Programme des travaux d'exploitation et prévisions des coupes 2017

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Luc JOACHIM adjoint en charge de la forêt.

M. Jean-Luc JOACHIM explique que des travaux patrimoniaux en 2017 d'un montant prévisionnel de 16 100 € H.T. consisteront :

- * à l'entretien de parcellaire, dégagement de plantation dans les parcelles 1, 14 et 15
- * au nettoyage dans les parcelles 8, 9, 10, 12, 13 et 14
- * à la maintenance des layons dans les parcelles 8, 9, 10 et 12.

Puis, il précise que des travaux d'exploitation sont également prévus en 2017, à savoir :

- * des coupes dans les parcelles 6, 9, 10, 12, 13 et 17
- * des travaux de sécurisation de la route communale et des abords des voies SNCF dans les parcelles 6, 10 et 12.

L'ensemble de ces coupes représente :

Bois en m3	Recettes procurées	Dépenses liées aux travaux
923	35 550 € H.T	25 280 € H.T.

représentant une recette nette de 10 270 € H.T.

Lors de la réunion de la Commission « *Environnement et Forêt* » le 11 janvier 2017, les membres ne souhaitent pas que la parcelle 13 soit impactée par les coupes ; cette parcelle étant la plus représentative de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * *émet un avis favorable* au bilan prévisionnel ci-dessus ; la parcelle 13 étant retiré du programme
- * *charge M. le Maire* à informer l'Office Nationale des Forêts de retirer la parcelle 13 des coupes 2017
- * *autorise* M. le Maire à signer les conventions et devis y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

8b. Office National des Forêts :

→ Approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2018

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a transmis l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2018; cet état comporte notamment le martelage à effectuer pendant l'hiver 2016/2017.

Ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2018 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2017-début 2018.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission « *Environnement et Forêt* » réunie le 11 janvier 2017,

après en avoir délibéré,

* **approuve** l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2018 proposé par l'Office National des Forêts, pour les parcelles 4, 5, 7, 16 représentant un volume de 665 m³.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Baux ruraux : contrats de location

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Simone HERTWIG a dénoncé le bail de location du pré, cadastré section 44 N° 81 d'une contenance de 190,30 ares. Il demande à l'assemblée d'en prendre acte au 11.11.2015.

Puis, M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a acheté les parcelles cadastrées section 41 N°221 lieu-dit « *Mommental* » d'une contenance de 117,67 ares aux Consorts Gangloff en 2016 et qu'il y a lieu de l'autoriser à signer le bail avec les actuels exploitants à compter du 11.11.2016.

Après vérification, il s'avère qu'il y a lieu également de mettre en place les baux suivants à compter du 11.11.2016 :

Prés :

Section	Parcelle	Surface	Locataire
44	489	13,33	MUHL Léonarda
44	517	7,87	MUHL Léonarda
44	519	9,23	EARL Parc
44	521	16,99	EARL Parc
44	529	27,99	EARL Parc
44	531	5,69	EARL Parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **prend acte** de la résiliation du bail au 11.11.2015 avec Mme Simone HERTWIG

* **autorise M. le Maire** à mettre en œuvre les contrats de bail à compter du 11.11.2016 avec les différents exploitants, à savoir :

Prés :

Section	Parcelle	Surface	Locataire
44	489	13,33	MUHL Léonarda
44	517	7,87	MUHL Léonarda
44	519	9,23	EARL Parc
44	521	16,99	EARL Parc
44	529	27,99	EARL Parc
44	531	5,69	EARL Parc

Terres :

Section	Parcelle	Surface	Locataire
41	221	117,67	SCEA SUSS pour 113,67 ares EARL PARC pour 4,00 ares

* **autorise** M. le Maire à signer les différents contrats de bail ou avenants et tous les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Acquisition propriété située au 81, Rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Consorts GREder souhaitent rétrocéder les parcelles cadastrées section 4 N° 142 et 143 d'une contenance respective de 5,64 et 6,31 ares. Le bien est situé au 81, Rue du Général de Gaulle, à proximité immédiate de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente. Cette unité foncière, située en zone UA, est frappée d'un emplacement réservé C5 « *opération communale* ».

Le Conseil Municipal,

VU l'article L1311-9 à L1311-12 et l'article L2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que France Domaine de Strasbourg a rendu un avis le 13 avril 2016 estimant la valeur vénale dudit bien,

après en avoir délibéré,

* **décide** d'acquérir la propriété située au 81, Rue du Général de Gaulle, cadastrée section 4 N° 142 et 143 d'une contenance respective de 5,64 et 6,31 ares sur la base de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros)

* **décide** de réaliser la transaction par acte administratif

* **autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction

* **désigne** Mme Michèle HEUSSNER-WESTPAHL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte, M. le Maire faisant alors fonction de Notaire

* **dit que** les crédits nécessaires au paiement de la transaction seront inscrits au budget primitif 2017 – section d'investissement – programme 147 « *acquisition de terrain* » - article 2111 « *terrains* ».

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Micro-zone d'activités : vente de terrains

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état du développement de la micro-zone d'activités à Geudertheim avec notamment l'arrivée probable de :

Stés	remarques
Chauffagest	spécialisée en système de chauffage
Méon Floluti (logistique)	à la recherche d'un site logistique
Céramic + (ext	extension + show room
M. Vincent PAULEN	pièces détachées pour motos,...
Palbotec	impression de divers articles
Alsace Biscuits	la sté est intéressée par environs 20 ares
M. Christian HICKEL	charpentier

M. le Maire se réjouit qu'au vu de toutes ces demandes, la zone arrivera très vite à saturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** prend acte* des informations transmises par M. le Maire.

12. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Loi ALUR : → **Opposition au transfert de compétence PLU à la CCBZ**

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en instaurant le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération à l'issue d'un délai de 3 ans à partir de sa publication, soit le 27 mars 2017. Cette loi donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,
Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- de demander au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision d'opposition

ADOpte A L'UNANIMITE

Divers

- * Le Conseil Municipal, initialement fixé au 24 février 2017 sera probablement reporté au 3 mars 2017. La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin procèdera le même jour à 17 h 30 à l'inauguration officielle de l'exposition des trophées de cerfs de daims à la salle polyvalente.
- * La Commune de Geudertheim a encaissé la somme de 55 000 € versé par la SCI Immo Meyer au titre de l'aménagement des berges pour sécuriser le stationnement aux abords de la Maison de la Zorn.
- * M. le Maire informe qu'il a notifié une mise à pied à un agent communal pour abandon de poste et travail non fourni.
- * M. Le Maire informe qu'une rencontre est programmée entre les différents partenaires pour la problématique « coulées d'eaux boueuses ».
- * Le Haut Débit – Fibre Optique : La Commune de Geudertheim profitera du déploiement du très haut débit en Alsace.
- * Plantation d'arbres « *un arbre pour la vie pour les nouveaux nés* » : cette opération est programmée au printemps 2017, soit dans la parcelle 1 - au niveau du circuit pédagogique, soit dans la parcelle 4 - le long du chemin perpendiculaire au chemin de gaz.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 27 janvier 2017
Le Maire

